
mémento

2018 – 2019

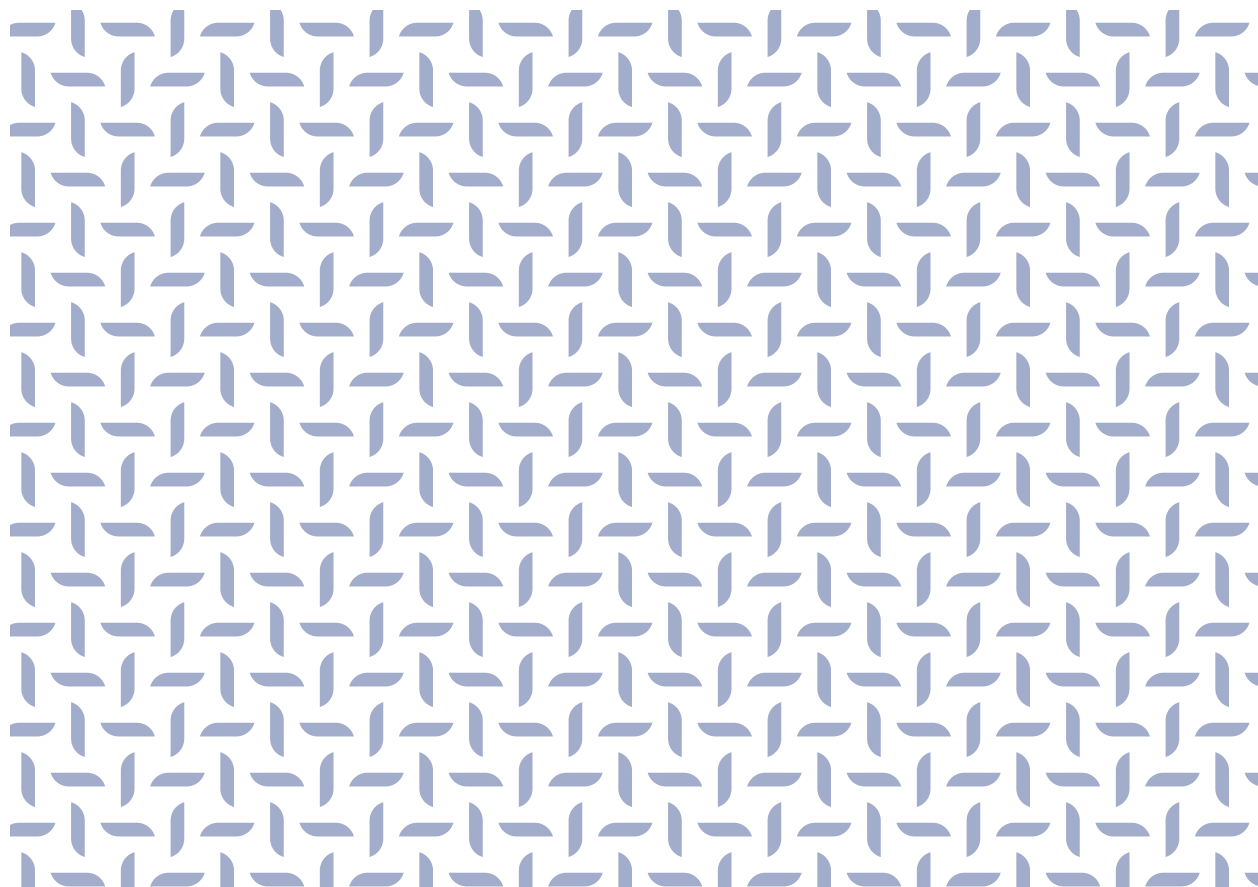


table des matières

avant-propos	4	informations pratiques	12
la mission de la sgipa	5	Collaboration avec les familles	12
La Fondation	5	Inscription et écolage	12
Secteur École	5	Attestation pour les allocations familiales	12
Secteur Ateliers	5	Repas	12
Secteur Hébergements	5	Transports	12
organigramme de la sgipa	6	Transports privés	12
description de l'école sgipa	7	Camps, sorties et voyages	12
Cycle 1	7	Santé	12
Cycle 2	7	Promotion et éducation à la santé	12
Cycle 3	7	Logopédie	12
fonctionnement de l'école sgipa	8	Psychomotricité	12
règlement de l'école sgipa	9	Assurances	12
Durée de la formation	9	Collaboration avec les instances académiques	13
Vacances et autres congés	9	Photographies et films	13
Horaires	9	liste des collaborateurs	14
Absences et arrivées tardives	9	grilles horaires	16
Activités	9	Cycle 1	16
Pauses	9	Cycle 2	17
Effets personnels	10	Cycle 3	18
Les «savoir-être»	10	agenda 2018 – 2019	20
Gestion des transgressions	10	contacts utiles	22
Règles à l'intérieur du bâtiment	11		
Règles à l'extérieur du bâtiment	11		
Règles pour les cours d'éducation physique	11		

avant-propos



Marc Chapelle
Directeur
École Sgipa

Chers parents, chers répondants légaux,

En tant qu'élève de l'École Sgipa, votre enfant se trouve à un moment charnière de son cursus scolaire; en effet, pour bon nombre des adolescents que nous accueillons, il coïncide avec la fin de la scolarité, ultime étape avant de rejoindre le monde professionnel, soit directement, soit par le biais d'une formation certifiée.

Pour la plupart des adolescents accueillis, cette période marque aussi la transition entre l'enfance et l'âge adulte. Dès lors, parallèlement aux apprentissages scolaires et préprofessionnels, il nous appartient également de doter chacun d'entre eux, d'outils leur permettant d'appréhender dans les meilleures conditions leur vie d'adulte, en les rendant aussi autonomes et responsables que possible.

Aussi, pour réaliser son mandat d'accompagner les élèves dans la construction d'un projet professionnel adapté à leurs capacités, l'École Sgipa accorde une attention toute particulière à l'acquisition d'un certain nombre de compétences sociales. Cela implique, entre autres:

- l'assiduité et le respect des horaires;
- le respect de soi et des autres;
- le soin du matériel mis à disposition par l'école.

Ainsi, ce mémento 2018-2019 contient divers renseignements qui vous permettront de vous repérer dans l'organisation de l'école, ainsi que différentes règles devant assurer le bien-être et la sécurité de chacun.

Afin de permettre à chaque élève de vivre une scolarité sereine, nous avons besoin d'échanges réguliers avec les parents et les répondants légaux. Vous trouverez donc dans le présent document tous les contacts nécessaires à cette collaboration.

Nous vous remercions de bien vouloir signer et nous renvoyer la lettre d'accompagnement de ce document, qui certifie que vous avez pris connaissance du contenu de ce mémento.

Nous souhaitons à votre enfant une année scolaire paisible et constructive. En nous réjouissant d'ores et déjà de la collaboration que nous aurons avec vous, nous vous présentons, chers parents, chers répondants légaux, nos meilleures salutations.

la mission de la sgipa

La Fondation

La Fondation Sgipa a pour mission l'intégration sociale et professionnelle d'adolescents et d'adultes présentant des déficiences intellectuelles légères à moyennes, parfois accompagnées de troubles associés. Son offre est organisée en 3 secteurs – École, Ateliers et Hébergements – qui sont appuyés par des services administratifs et de support. Ses différentes structures, réparties sur l'ensemble du canton de Genève, proposent un accueil adapté en fonction des besoins spécifiques de chaque bénéficiaire, avec pour objectif principal de permettre à chacun de développer ses compétences grâce à un accompagnement individualisé.

Secteur École

L'École Sgipa accompagne des adolescents dès 15 ans présentant des troubles de l'apprentissage et un retard scolaire important. Dans un contexte d'enseignement spécialisé, les enseignants et les psychologues accompagnent les élèves dans la construction d'un projet professionnel adapté à leurs capacités. La formation tient compte des besoins de chacun, en considérant l'intégration professionnelle à la fois comme un objectif à atteindre et un moyen pour progresser.

Secteur Ateliers

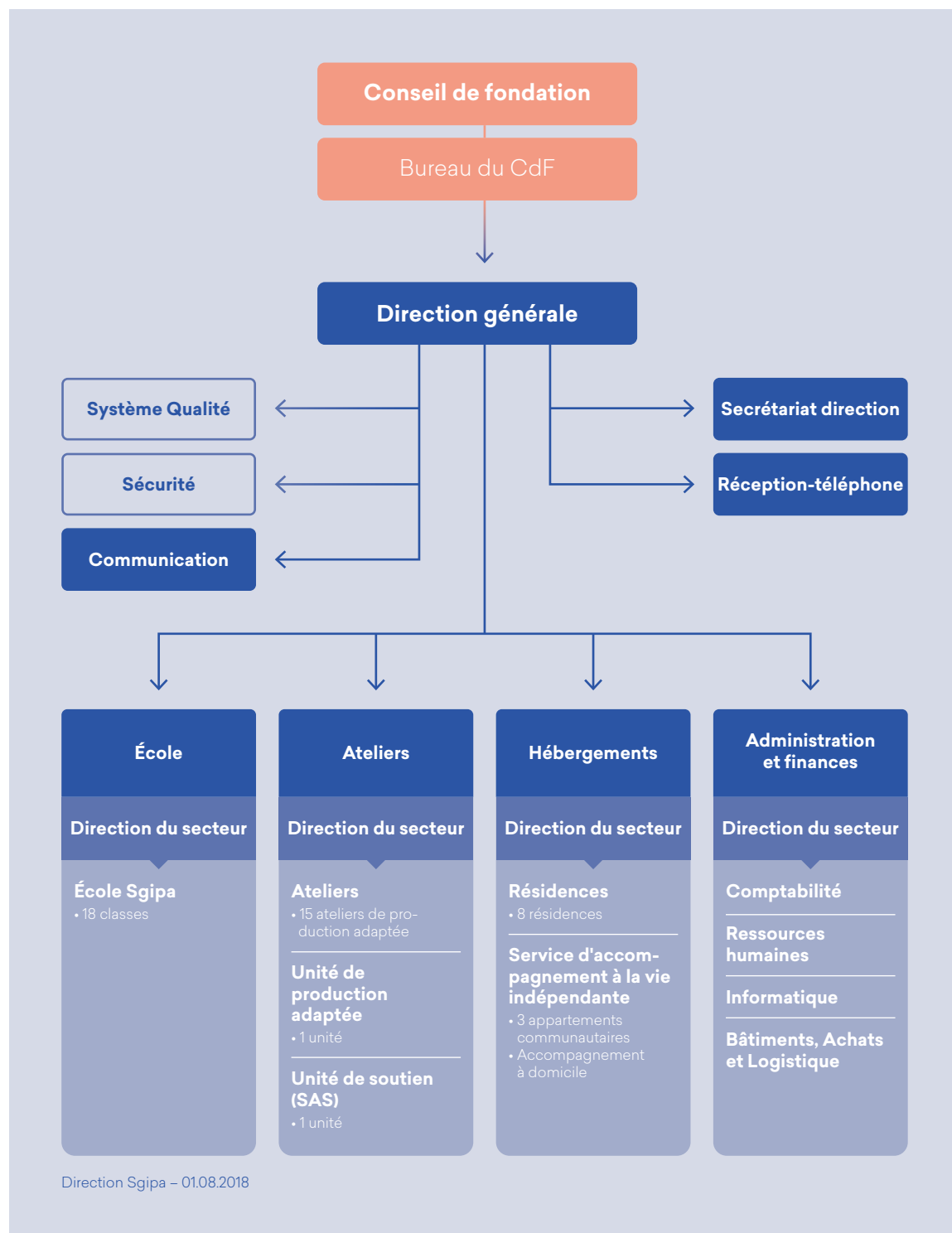
Les ateliers de production adaptée offrent des emplois à des adultes présentant des déficiences intellectuelles légères à moyennes, au bénéfice de l'assurance-invalidité. À travers un accompagnement axé sur la valorisation et l'épanouissement, l'équipe formatrice et encadrante a pour objectif l'intégration sociale et professionnelle des collaborateurs en emploi adapté. Le secteur offre également des places de travail à des personnes en perte de capacité ou vieillissantes, ainsi qu'un espace pour celles ayant temporairement besoin d'un soutien psychologique renforcé.

Secteur Hébergements

Les différentes unités du secteur Hébergements accueillent des adultes présentant des déficiences intellectuelles légères à moyennes, au bénéfice de l'assurance-invalidité. Le secteur dispose de plusieurs résidences au sein desquelles des équipes éducatives pluridisciplinaires accompagnent les résidents dans le développement et le maintien de leurs compétences et de leur autonomie. Il propose également un Service d'accompagnement à la vie indépendante pour des personnes plus autonomes, vivant dans un appartement communautaire de la Sgipa ou dans leur propre logement, afin de les soutenir dans l'organisation de leur vie quotidienne.



organigramme de la sgipa



description de l'école sgipa

Cycle 1

Cycle préparatoire

Objectifs

- Initier le parcours scolaire à la Sgipa
- Développer l'autonomie et les compétences sociales
- Évaluer les compétences préprofessionnelles
- Orienter dans la filière appropriée (intégration ou formation professionnelle)

Critères d'admission

- Attitude positive par rapport à son admission dans l'école
- Attitude positive dans sa posture d'élève, adhésion aux tâches proposées
- Régularité, ponctualité
- Autonome dans les déplacements ou en voie de le devenir (transports publics)
- Comportement social adapté (respect des règles de vie en groupe)
- Conscience minimale du danger pour lui ou autrui
- Compréhension orale minimale (comprend des énoncés simples)
- Capacité minimale à s'exprimer
- Stage d'admission préavisé positivement

Cycle 2

Cycle d'élaboration

Objectifs

- Renforcer et développer les compétences scolaires
- Développer les compétences professionnelles
- Élaborer un projet professionnel réaliste

Critères d'admission

- Autonome dans les déplacements
- Autonome pour le repas de midi (restaurant) ou en voie de le devenir
- Posture d'élève apprenant adéquate (capable d'entrer dans des tâches scolaires)
- Attitude adéquate dans les ateliers (posture d'apprenti, apprentissage des compétences clés)
- Prêt à entrer dans l'élaboration d'un projet professionnel réaliste et réalisable

Cycle 3

Cycle de concrétisation

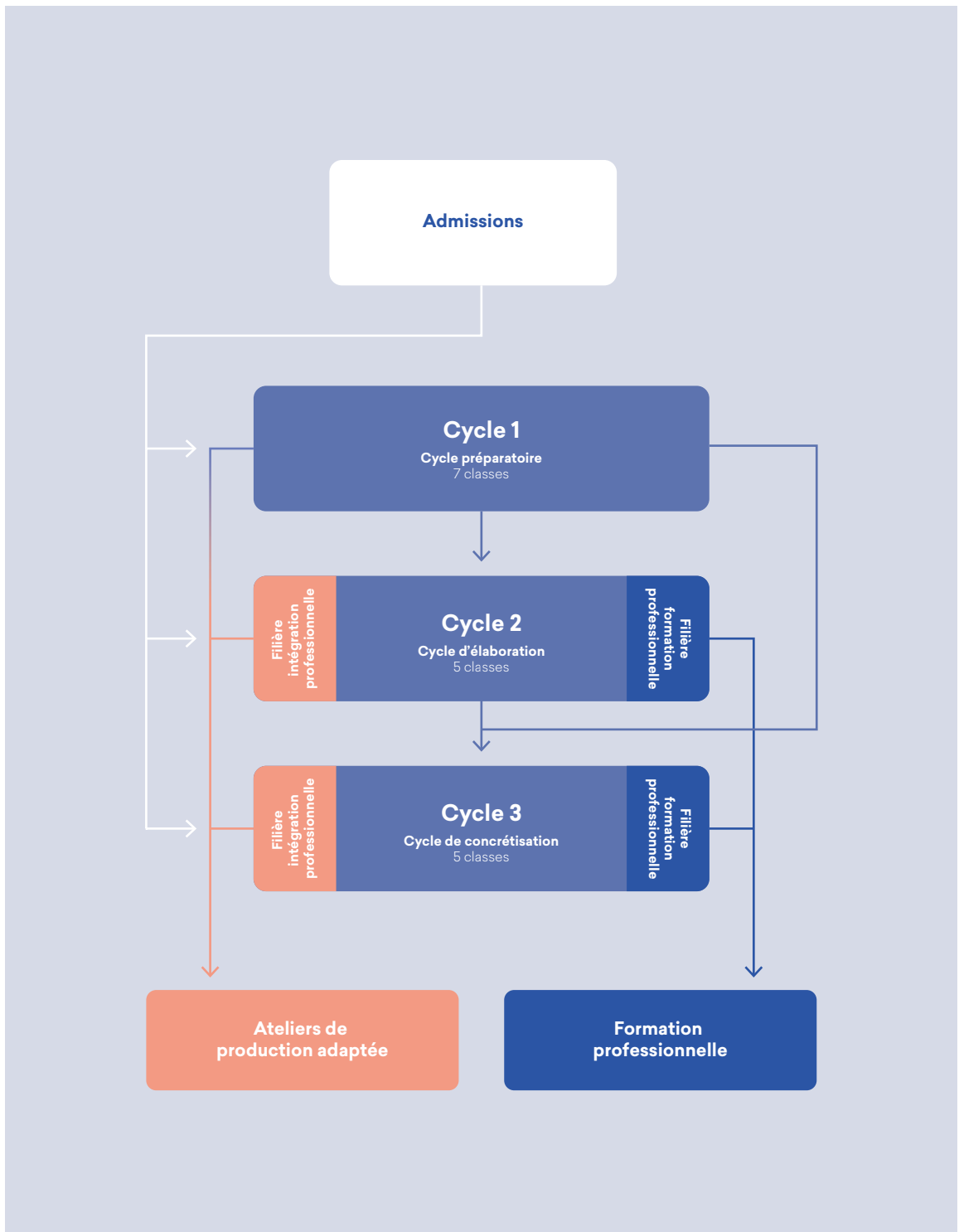
Objectifs

- Concrétiser le projet professionnel
- Permettre une progression sur les axes scolaire et professionnel en fonction de ce projet
- Orienter vers le monde professionnel, avec ou sans formation certifiée

Critères d'admission

- Autonome dans les déplacements et les repas de midi
- Attitudes et comportements matures (jeune adulte)
- Bonne maîtrise des compétences professionnelles (compétences clés)
- Comportement adéquat dans les stages professionnels
- Projet professionnel réaliste déjà construit

fonctionnement de l'école sgipa



règlement de l'école sgipa

Durée de la formation

L'élève est admis(e) dès l'âge de 15 ans révolus. Sa formation s'étend en principe sur deux ou trois années scolaires.

Vacances et autres congés

L'école se conforme au calendrier des vacances scolaires émis par le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP). À l'exception des vacances d'été, qui commencent une semaine avant la date fixée par le DIP.

Horaires

Cycle 1 (Conches)

L'école est ouverte à partir de 8h00. Les élèves doivent être en classe au plus tard le matin à 8h15 et l'après-midi à 13h00. Le lundi, le jeudi et le vendredi, les cours se terminent à 16h00, le mardi à 14h30 et le mercredi à 11h00.

Cycle 2 (Carouge)

L'école est ouverte à partir de 8h00. Les élèves doivent être en classe le matin à 8h00 et l'après-midi à 13h00. Le lundi, le jeudi et le vendredi, les cours se terminent à 16h00, et le mardi à 15h00. Le mercredi, pour les élèves participant à l'activité «éducation physique», se référer aux instructions transmises par l'enseignant(e) référent(e).

Cycle 3 (Carouge)

L'école est ouverte à partir de 8h00. Les élèves doivent être en classe le matin à 8h00 et l'après-midi à 13h00. Le lundi, le mardi et le vendredi, les cours se terminent à 16h00, et le jeudi à 15h00. Le mercredi, pour les élèves participant à l'activité «éducation physique», se référer aux instructions transmises par l'enseignant(e) référent(e).

Absences et arrivées tardives

Absences prévisibles

L'enseignant(e) référent(e) doit être averti(e) à l'avance de toute absence prévisible (y compris les absences pour raison médicale).

- ▲ Dans la mesure du possible, tout rendez-vous (médecin, dentiste, thérapeute, etc.) doit être pris en-dehors des heures scolaires.
- ▲ Si, pour des raisons médicales, un élève ne peut pas exercer une activité physique (gymnastique, natation, marche, course, etc.), il doit impérativement présenter un certificat médical à son enseignant(e) référent(e).
- ▲ Les congés particuliers font l'objet d'une demande écrite, adressée au responsable du cycle concerné au moins dix jours à l'avance.

Absences non prévisibles

Pour les absences non prévisibles, l'élève, ses parents ou répondants légaux doivent impérativement appeler le secrétariat au 022 346 33 88 et ce, avant 9h00 du matin.

- ▲ En cas de maladie, l'élève doit présenter un certificat médical dès le 3^e jour d'absence.
- ▲ Les arrivées tardives seront comptabilisées et signalées aux parents ou répondants légaux. Des sanctions peuvent être décidées en cas d'abus.

Activités

Toutes les activités prévues par le dispositif scolaire sont obligatoires. Toute absence doit être excusée par écrit et signée par les parents ou répondants légaux.

Pauses

Les pauses se prennent à l'extérieur du bâtiment, sauf autorisation des enseignants.

Effets personnels

Dès la rentrée scolaire, chaque élève doit apporter à l'école des effets personnels pour les cours d'éducation physique et de natation :

- une paire de chaussures de gymnastique (semelles claires);
- un t-shirt, un short et un training;
- une serviette, un produit de douche, du shampooing et un déodorant;
- un maillot de bain adapté;
- un élastique pour les longs cheveux;
- des sous-vêtements de rechange;
- un sac de sport pour ranger les effets personnels.

À la fin de chaque activité sportive, les élèves doivent rapporter leurs affaires chez eux pour les laver.

L'utilisation des téléphones portables, smartphones, consoles, etc., est strictement interdite dans le cadre horaire de l'école. À leur arrivée à l'école, les élèves s'assureront que leurs appareils électroniques sont éteints. En cas de non-respect de cette règle, l'appareil utilisé sera confisqué immédiatement. Il ne sera restitué qu'aux parents ou répondants légaux de l'élève.

L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels qui sont placés sous la seule responsabilité de l'élève.

Les «savoir-être»

Dans le but de développer une relation de qualité qui respecte l'autre par la reconnaissance de ses différences, par une attitude et un langage adéquats qui garantissent la sécurité et une bonne ambiance de travail pour tous, il est indispensable que chacun adopte un comportement correct.

Chacun participe au maintien de l'ordre et de la propreté dans les lieux communs et à l'extérieur. En cas de dégâts volontaires, de vandalisme ou de vol, les frais de réparation ou de remplacement seront à la charge des parents ou des répondants légaux. Des sanctions peuvent être prises à l'encontre de l'élève responsable.

Les élèves respectent le voisinage: il est notamment interdit de crier aux alentours de l'école ou d'écouter de la musique autrement qu'avec des écouteurs. La consommation d'alcool ou de stupéfiants est strictement interdite dans l'enceinte de l'école.

Chacun doit veiller à ne pas mettre en danger la sécurité d'autrui ni la sienne.

Il est notamment interdit:

- d'avoir recours à la violence physique ou verbale (insultes, menaces, manœuvres d'intimidation);
- de rejeter, de railler ou d'humilier quiconque;
- de mettre la sécurité physique d'autrui en danger par des courses, des bousculades ou des jeux humiliants ou violents aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du bâtiment;
- de contraindre quelqu'un à faire quelque chose contre sa volonté,
- d'avoir des activités sexuelles ou de s'embrasser.

Gestion des transgressions

«L'élève qui ne se conforme pas aux instructions des représentants de l'autorité scolaire, qui perturbe l'enseignement ou toute autre activité organisée par ou placée sous la responsabilité de l'école, qui viole de toute autre manière les dispositions légales ou réglementaires, fait l'objet d'interventions pédagogiques et/ou de sanctions disciplinaires proportionnées à la faute commise», *Loi sur l'instruction publique genevoise, Art. 118, alinéa 1^{er}.*

Dès lors, selon la transgression commise, des sanctions peuvent être prises à l'encontre de l'élève impliqué sous la forme d'un renvoi de l'activité, d'une retenue, d'une suspension temporaire, voire d'une exclusion définitive. En cas de mise en application de l'une de ces sanctions, les parents ou répondants légaux en seront dûment informés.

¹⁾ La Sgipa prévoit une procédure de recours interne pour ses bénéficiaires et leurs répondants légaux; en cas de besoin, elle peut être obtenue sur demande auprès du secrétariat de l'École Sgipa.

Règles à l'intérieur du bâtiment

Les déplacements dans l'école se font dans le calme et dans le respect des autres. En particulier, il est strictement interdit de courir dans les couloirs ou d'y circuler en planche à roulettes (skate), patins, vélo ou trottinette.

Pendant les cours, les élèves ne circulent pas à l'intérieur de l'école sans raison valable; dans tous les cas, ils n'entrent pas dans d'autres classes sans autorisation. L'utilisation de l'ascenseur est strictement interdite (sauf autorisation particulière).

Les élèves sont priés de respecter l'intimité de chacun dans l'utilisation des toilettes qui leur sont réservées; ils s'y rendent seuls et respectent la propreté de ce lieu.

Règles à l'extérieur du bâtiment

Les élèves ne quittent pas le périmètre de l'école durant les cours et les récréations, sauf autorisation spéciale.

Il est interdit de monter sur les toits.

Les jeux ne sont pas autorisés à proximité des voitures. L'élève qui emprunte du matériel pour jouer à l'extérieur (ballon, raquettes, etc.) en prend la responsabilité et est chargé de le ramener dans la salle des maîtres.

Règles pour les cours d'éducation physique

Toute absence aux activités d'éducation physique (gym, piscine) doit être justifiée par un mot d'excuse des parents ou représentant légal, mentionnant le motif de l'absence, transmis à l'enseignant(e) référent(e) de l'élève.

En cas d'inaptitude au cours d'éducation physique, un certificat médical doit être transmis à l'enseignant(e) référent(e). La durée de la dispense doit être mentionnée. Selon le motif de la dispense, l'enseignant(e) d'éducation physique se réserve le droit d'aménager son cours pour permettre à l'élève d'y participer dans le respect des recommandations du médecin.

L'oubli des affaires de gym ou de piscine ne dispense pas l'élève de l'activité: dans la mesure du possible, l'enseignant(e) prêtera le matériel manquant à l'élève.

informations pratiques

Collaboration avec les familles

Les parents ou répondants légaux participent aux réunions auxquelles ils sont invités. S'ils le souhaitent, ils peuvent en tout temps prendre rendez-vous avec un collaborateur de l'école.

Inscription et écolage

Une finance d'inscription de 100.- CHF par année scolaire est demandée en guise d'écolage.

Attestation pour les allocations familiales

Une attestation délivrée par la Sgipa est fournie en début d'année scolaire aux répondants légaux.

Repas¹

Les parents qui le souhaitent peuvent demander que leur enfant soit encadré lors du repas de midi. Dès lors, une participation de 8.- CHF par repas est exigée.

Transports

Chaque élève doit être en possession d'un abonnement mensuel ou d'une carte des TPG. L'utilisation de véhicules privés (scooters, vélos, vélomoteurs) est interdite durant les heures scolaires, sauf décharge signée des parents ou répondants légaux et adressée au doyen.

Transports privés

Lorsqu'ils sont informés au préalable d'une modification horaire ou d'organisation, les parents sont responsables d'avertir les transporteurs privés qui sont en charge de leur enfant.

Camps, sorties et voyages¹

Ces activités font partie du programme scolaire et sont obligatoires. Une participation financière de 200.- CHF est demandée aux parents ou répondants légaux en début d'année scolaire.

Santé

Il est demandé aux parents ou répondants légaux de communiquer, lors de l'admission de leur enfant, toute information particulière le concernant (allergies, prise de médicament, etc.). L'infirmière scolaire est à disposition pour des renseignements au 022 346 33 88.

Promotion et éducation à la santé

Ces cours sont intégrés dans les services proposés par l'école et poursuivent un objectif de promotion de la santé. Les interventions autour de ces thématiques sont assurées par des formateurs-consultants du Service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ) du Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP).

Logopédie

Une prise en charge par un logopédiste peut être mise en place ou poursuivie dans le cadre de l'École Sgipa sur indication du psychologue de l'école, après validation du Secrétariat à la pédagogie spécialisée (SPS).

Psychomotricité

Une prise en charge par un psychomotricien peut être mise en place ou poursuivie dans le cadre de l'École Sgipa sur indication du psychologue de l'école, après validation du Secrétariat à la pédagogie spécialisée (SPS).

Assurances

Maladie

Au moment de son admission à l'école, l'élève doit être assuré auprès d'une caisse maladie reconnue contre les risques de maladie et d'accident.

Accidents

Les élèves bénéficient d'une assurance-accident scolaire complémentaire à l'assurance-maladie et accident obligatoire (LAMal), pour les accidents qui surviendraient à l'école et sur le chemin de l'école. Cette assurance ne prend en charge que les frais qui ne sont pas couverts par l'assurance personnelle.

¹) En cas de difficultés financières, nous vous invitons à contacter la direction de l'école pour une recherche de solution.

▲ En cas d'accident:

- Informer immédiatement l'enseignant(e) référent(e) de l'élève.
- Annoncer l'accident à l'assurance de l'élève.
- Une déclaration doit être remplie par les parents et signée par l'enseignant (formulaire à demander au secrétariat de l'école).
- Dans un deuxième temps, les parents envoient les factures liées à l'accident directement à l'assurance de leur l'enfant, pour la prise en charge du cas. La part des frais à charge de l'assuré, imposée par la Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), sera remboursée, sous déduction de la franchise légale. En aucun cas, la franchise décidée par les parents ne pourra être indemnisée.
- Lorsque les parents reçoivent le décompte final des prestations de leurs assureurs, ils en adressent une copie à la comptabilité de la Sgipa, 20 chemin J.-F. Dupuy, 1231 Conches. La part des frais à charge de l'assuré sera ainsi remboursée aux parents.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le service de comptabilité de la Sgipa au 022 346 33 88.

Effets personnels

Les effets personnels des élèves (vêtements, sac, appareil électronique, etc.) ne font l'objet d'aucune couverture d'assurance par la Sgipa et donc d'aucun remboursement en cas de perte, vol ou détérioration.

Responsabilité civile

En cas de dégât commis par un ou des élèves identifié(s), la prise en charge relève de la responsabilité des parents et répondants légaux ou de leur assurance responsabilité civile privée. Dans tous les cas, la Sgipa n'assure pas les élèves.

Collaboration avec les instances académiques

Dans un souci de constante amélioration de la qualité du dispositif qu'elle propose, l'École Sgipa collabore étroitement avec les instances académiques genevoises et/ou de Suisse romande.

À cet égard, des chercheurs effectuent parfois des recherches au sein de l'école. Toutes les conditions éthiques et de sécurité sont contrôlées par les responsables de l'école, dans le souci de préserver la personnalité et la confidentialité des élèves. Les résultats de ces recherches sont généralement communiqués aux différents intervenants de l'école, et contribuent ainsi au perfectionnement continu des collaborateurs.

La direction de l'école reste à votre disposition pour répondre à vos questions. En cas de désaccord, nous vous invitons à le signifier par écrit à la direction de l'école.

Photographies et films

La Fondation Sgipa dispose de plusieurs moyens de communication internes et externes, tels que le site internet sgipa.ch, son site intranet ou son rapport d'activité. Les différents secteurs, dont l'école, y sont présentés. Dans le cadre de leurs activités scolaires, les élèves sont susceptibles d'être photographiés ou filmés et d'apparaître sur ces supports. Ils peuvent également être photographiés et/ou filmés à des fins pédagogiques (usage interne).

La direction de l'école reste à votre disposition pour répondre à vos interrogations. En cas de désaccord, nous vous invitons à le signifier par écrit à la direction de l'école.

**LE SECRÉTARIAT DE L'ÉCOLE
EST ATTEIGNABLE PAR TÉLÉPHONE
ET COURRIEL:**

Cycle 1	022 346 33 88
Cycles 2 et 3	022 342 92 50
Cycles 1, 2 et 3	ecole@sgipa.ch

liste des collaborateurs

Direction

MCH	M. Marc Chapelle	directeur de l'École Sgipa
SGI	M. Sylvain Gisler	doyen du cycle 1
NOR	M. Nelson Ortiz	doyen du cycle 2
MBE	Mme Marianne Béguin	doyenne du cycle 3

Psychologues

CME	M. Carlos Medrano	psychologue au cycle 1 (classes 101, 102, 104 et 105) et au cycle 3 (classe 306)
ILE	Mme Iona Le Scouëzec	psychologue au cycle 1 (classes 103, 106 et 107)
OPE	Mme Olivia Peter	psychologue au cycle 2 (classes 201 à 205)
CLE	M. Carlos Leon	psychologue au cycle 3 (classes 301 à 305)

Enseignants cycle 1

NMT	Mme Natasha Métrailler	enseignante référente classe 101
GSA	M. Giovanni Salvi	enseignant référent classe 102
XGR	M. Xavier Grandgirard	enseignant référent classe 103
JHE	M. Jacques Héritier	enseignant référent classe 104
BPA	Mme Bruna Parente	enseignante référente classe 105 (dès janvier)
JMI	Mme Julie Michel	enseignante référente classe 105 (jusqu'à décembre)
NME	Mme Nadège Mesfin	enseignante référente classe 106
ORO	Mme Ony Roduit	enseignante référente classe 107
EDA	Mme Eliana De Almeida	enseignante suppléante classes 101, 105, 106
MLM	Mme Marie Lambert	enseignante suppléante classes 103, 104, 106
SSC	Mme Sophie Schorno	enseignante suppléante classes 102, 106, 107

Enseignants cycle 2

DMU	M. Daniel Muñoz	enseignant référent classe 201
CLU	Mme Christiane Luterbacher	enseignante référente classe 202
NBU	Mme Natacha Bünzli	enseignante référente classe 203
FSH	Mme Farije Shaqiri	enseignante référente classe 204
GGE	M. Gérald Geffrard	enseignant référent classe 205
MTH	M. Mathieu Thioly	enseignant suppléant classes 201 à 205

Enseignants cycle 3

VUL	Mme Virginie Uldry	enseignante référente classe 301
RSC	Mme Ravena Soares	enseignante référente classe 302
YLE	Mme Yulia Leonelli	enseignante référente classe 303
NGI	Mme Natacha Giampaolo	enseignante référente classe 304
CMO	M. Claude Mouchet	enseignant référent classe 305
RFE	Mme Raquel Fernandez	enseignante référente classe 306
OGE	M. Olivier Germanier	enseignant suppléant classes 301 à 305 conseiller en intégration professionnelle (cycles 1, 2, 3)
YSC	M. Yves Schmied	enseignant suppléant classes 301 à 306

Enseignants d'éducation physique

CPR	M. Cédric Pronini	enseignant d'éducation physique (cycle 1)
NPO	Mme Nathalie Pollet	enseignante d'éducation physique (cycle 1)
DCL	M. Denis Clément	enseignant d'éducation physique (cycles 1, 2 et 3)
AVA	Mme Alexia Vallotton	enseignante d'éducation physique (cycles 2 et 3)
FMA	Mme Franziska Maurer	enseignante d'éducation physique (cycles 2 et 3)

Infirmierie

ICA	Mme Isabelle Cencin	infirmière
------------	---------------------	------------

Secrétariat

DBE	Mme Daniela Berton	secrétaire
JLA	Mme Jocelyne Lachavanne	secrétaire (cycle 1)
GJM	Mme Gabrielle Jean-Mairet	secrétaire comptable (cycle 1)
MDE	Mme Marielle Delbosc	secrétaire comptable (cycles 2 et 3)

grilles horaires

Cycle 1

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
101	Matin	NMT Activités scolaires Gym Salle 110	NMT Activités scolaires Salle 110	NMT Ateliers Salle 110	EDA Activités scolaires Salle 110	NMT Activités scolaires Salle 110
	Après-midi	NMT Ateliers Salle 110	NMT Ateliers Salle 110		EDA Ateliers Salle 110	NMT Activités scolaires Piscine Salle 110
102	Matin	GSA Activités scolaires Gym Salle 008	GSA Activités scolaires Salle 008	GSA Ateliers Salle 008	SSC Activités scolaires Salle 008	GSA Activités scolaires Salle 008
	Après-midi	GSA Ateliers Salle 008	GSA Ateliers Salle 008		SSC Ateliers Salle 008	GSA Activités scolaires Piscine Salle 008
103	Matin	XGR Activités scolaires Gym Salle 111	XGR Activités scolaires Salle 111	XGR Ateliers Salle 111	MLM Activités scolaires Salle 111	XGR Activités scolaires Salle 111
	Après-midi	XGR Ateliers Salle 111	XGR Ateliers Salle 111		MLM Ateliers Salle 111	XGR Activités scolaires Piscine Salle 111
104	Matin	MLM Activités scolaires Gym Salle 007	JHE Activités scolaires Salle 007	JHE Ateliers Salle 007	JHE Activités scolaires Salle 007	JHE Activités scolaires Salle 007
	Après-midi	MLM Ateliers Salle 007	JHE Ateliers Salle 007		JHE Ateliers Salle 007	JHE Activités scolaires Piscine Salle 007
105	Matin	EDA Activités scolaires Gym Salle 010	JMI Activités scolaires Salle 010	JMI Ateliers Salle 010	JMI Activités scolaires Salle 010	JMI Activités scolaires Salle 010
	Après-midi	EDA Ateliers Salle 010	JMI Ateliers Salle 010		JMI Ateliers Salle 010	JMI Activités scolaires Piscine Salle 010
106	Matin	SSC Activités scolaires Gym Salle 005	NME Activités scolaires Salle 005	MLM Ateliers Salle 005	NME Activités scolaires Salle 005	NME Activités scolaires Salle 005
	Après-midi	SSC Ateliers Salle 005	NME Ateliers Salle 005		NME Ateliers Salle 005	EDA Activités scolaires Piscine Salle 005
107	Matin	ORO Activités scolaires Gym Salle 009	ORO Activités scolaires Salle 009	SSC Ateliers Salle 009	ORO Activités scolaires Salle 009	SSC Activités scolaires Salle 009
	Après-midi	ORO Ateliers Salle 009	ORO Ateliers Salle 009		ORO Ateliers Salle 009	ORO Activités scolaires Piscine Salle 009

Cycle 2

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
201	Matin	DMU Mathématiques Salle 201	MTH Musique - Anglais Salle 005	DMU Mathématiques Salle 201	NOR Enseignement général Salle 201	DCL Éducation Physique - Piscine Conches
	Après-midi	DMU Lecture - Écriture Salle 201	DMU Lecture - Écriture Salle 201		CLU Dessin - Poterie Salle JD02	DMU Information professionnelle Salle 201
202	Matin	CLU Mathématiques Salle 202	CLU Lecture - Écriture Salle 202	DCL-FMA-AVA Éducation Physique - Piscine Conches	CLU Dessin - Poterie Salle JD02	CLU Information professionnelle Salle 202
	Après-midi	GGE Atelier cuisine Salle 101	NOR Enseignement général Salle 202		MTH Musique - Anglais Salle 005	CLU Lecture - Écriture Salle 202
203	Matin	NBU Mathématiques Salle 203	NBU Lecture - Écriture Salle 203	MTH Musique - Anglais Salle 005	DMU Enseignement général Salle 201	DCL Éducation Physique - Piscine Conches
	Après-midi	CLU Dessin - Poterie Salle JD02	NBU Information professionnelle Salle 203		NBU Mathématiques Salle 203	NBU Lecture - Écriture Salle 203
204	Matin	MTH Musique - Anglais Salle 005	FSH Lecture - Écriture Salle 204	DCL-FMA-AVA Éducation Physique - Piscine Conches	FSH Information professionnelle Salle 204	FSH Mathématiques Salle 204
	Après-midi	NOR Enseignement général Salle 204	FSH Lecture - Écriture Salle 204		FSH Mathématiques Salle 204	GGE Atelier cuisine Salle 101
205	Matin	GGE Mathématiques Salle 102	NOR Enseignement général Salle 102	DCL-FMA-AVA Éducation Physique - Piscine Conches	GGE Atelier cuisine Salle 101	GGE Lecture - Écriture Salle 102
	Après-midi	MTH Musique - Anglais Salle 005	GGE Lecture - Écriture Salle 102		GGE Information professionnelle Salle 102	FSH Calcul et mesures Salle 204

Cycle 3

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
301	Matin	VUL Activités scolaires PV 301	VUL Activités scolaires PV 301	DCL-FMA-AVA Education Physique - Piscine Conches	MBE Enseignement général VS 202	YSC Atelier Bois JD 001
	Après-midi	VUL Arts visuels PV 301	OGE Information professionnelle PV 303		VUL Activités scolaires PV 301	VUL Activités scolaires PV 301
302	Matin	RSC Activités scolaires PV 302	RSC Activités scolaires PV 302	DCL-FMA-AVA Education Physique - Piscine Conches	OGE Information professionnelle MB 305	RSC Activités scolaires PV 302
	Après-midi	MBE Enseignement général PV 302	CMO Atelier Mesure MA 305		RSC Activités scolaires PV 302	YSC Atelier Bois JD 001
303	Matin	MBE Enseignement général MS 304	OGE Information professionnelle PV 303	DCL-FMA-AVA Education Physique - Piscine Conches	YLE Activités scolaires PV 303	RFE APSMA PV 301
	Après-midi	YLE Activités scolaires PV 303	YSC Atelier Bois JD 001		YLE Activités scolaires PV 303	YLE Activités scolaires PV 303
304	Matin	YSC Atelier Bois JD 001	NGI Boxe Light Club boxe	DCL-FMA-AVA Education Physique - Piscine Conches	VUL Arts visuels PS 301	NGI Activités scolaires MS 304
	Après-midi	OGE Information professionnelle MS 304	NGI Activités scolaires MS 304		NGI Activités scolaires MS 304	NGI Activités scolaires MS 304
305	Matin	CLM Activités scolaires MS 305	CLM Activités scolaires MS 305	DCL-FMA-AVA Education Physique - Piscine Conches	YSC Atelier Bois JD 001	CLM Activités scolaires MS 305
	Après-midi	RFE APSMA MS 305	VUL Arts visuels PV 301		CLM Activités scolaires MS 305	CMO Atelier Mesure MA 305
306	Matin	RFE Activités scolaires PV 303	YSC Atelier Bois JD 001	OGE Information professionnelle PV 302	RFE Activités scolaires PV 302	DCL- AVA Education Physique - Piscine Conches
	Après-midi	CMO Atelier Mesure MA 305	RFE Activités scolaires PV 303		RFE APSMA PV 303	RFE Activités scolaires PV 302

PV = Pavillon MA = Marbrerie JD = Jacques-Dalphin APSMA = Atelier processus et stratégie pour mieux apprendre



agenda 2018 – 2019

1 ^{er} semestre			
27 août → 21 décembre 2018			
Août	Lundi 27.08	Rentrée scolaire	École Sgipa
Septembre	Jeudi 06.09	Jeûne genevois (férié)	École Sgipa
	Jeudi 13.09	Sortie au Salève	Cycle 1
	Lundi 17.09	Journée d'automne	Cycle 3
	Mardi 18.09	Réunion de parents Cycle 2 à 19h	Cycle 2
	Jeudi 20.09	Réunion de parents Cycle 3 à 19h	Cycle 3
	Mardi 25.09	Réunion de parents Cycle 1 à 19h	Cycle 1
	Lundi 24.09 → 27.09	Camp Les élèves sont libérés le vendredi 28 septembre.	Cycle 2
	Vendredi 28.09	60 ^e de la Fondation Sgipa dès 17h, Salle communale de Plainpalais. Les élèves sont libérés dès 11h.	École Sgipa
	Octobre	Lundi 01.10	Conseil d'École de 15h à 16h, Conches
Jeudi 04.10 → 05.10		Mini-camp	Cycle 1
Jeudi 11.10		Repas commun de 11h à 13h	Cycle 3
Lundi 22.10 → 26.10		Vacances d'automne	École Sgipa
Novembre	Lundi 05.11	Conseil d'École de 15h à 16h, Conches	École Sgipa
	Vendredi 09.11	Sortie cinéma l'après-midi	Cycle 3
	Lundi 12.11	Journée à option	Cycle 1
	Lundi 19.11 → 30.11	Semaines de stage	Cycle 3
Décembre	Lundi 03.12	Conseil d'École de 15h à 16h, Conches	École Sgipa
	Jeudi 13.12	Soirée à thème «Soirée d'entreprise» de 19h à 21h	Cycle 3
	Jeudi 20.12	Activités et repas de Noël	École Sgipa
	Vendredi 21.12	Rendu livret scolaire	École Sgipa
	Vendredi 21.12	Fin du 1 ^{er} semestre	École Sgipa
	Lundi 24.12 → 04.01.19	Vacances de Noël et Nouvel An	École Sgipa

2 ^e semestre			
7 janvier → 21 juin 2019			
Janvier	Lundi 07.01	Reprise des cours	École Sgipa
	Lundi 14.01 → 25.01	Stages filière intégration	Cycle 3
	Lundi 28.01	Conseil d'École de 15h à 16h, Conches	École Sgipa
Février	Vendredi 01.02	Sortie d'hiver	Cycle 3
	Lundi 18.02 → 22.02	Vacances de février	École Sgipa
	Lundi 25.02	Conseil d'École de 15h à 16h, Conches	École Sgipa
	Mardi 26.02	Information orientation professionnelle aux parents d'élèves à 19h, Conches	Cycles 1 et 2
Mars	Lundi 04.03 → 08.03	Semaine de stage	École Sgipa
	Lundi 11.03 → 22.03	Stages filière formation professionnelle	Cycle 3
	Jeudi 14.03	Journée à option	Cycle 1
Avril	Lundi 01.04	Conseil d'École de 15h à 16h, Conches	École Sgipa
	Lundi 08.04 → 12.04	Voyage d'étude	Cycle 3
	Jeudi 18.04 → 26.04	Vacances de Pâques	École Sgipa
Mai	Mercredi 01.05	Fête du travail	École Sgipa
	Vendredi 03.05	Journée à option	Cycle 1
	Lundi 06.05	Conseil d'École de 15h à 16h, Conches	École Sgipa
	Vendredi 24.05	Journée sportive	Sgipa
	Jeudi 30.05	Ascension	École Sgipa
	Vendredi 31.05	Sortie de printemps au Fer à Cheval	Cycle 3
	Vendredi 31.05	Rendu livret scolaire	École Sgipa
Juin	Lundi 03.06 → 06.05	Camp Les élèves sont libérés le vendredi 7 juin.	Cycle 1
	Lundi 10.06	Pentecôte	École Sgipa
	Lundi 17.06	Sortie d'été à Fort l'Écluse	Cycle 3
	Mardi 18.06	Sortie de fin d'année	École Sgipa
	Jeudi 20.06	Fête de fin d'année et remise des attestations, à 18h	École Sgipa
	Lundi 24.06 → 23.08	Vacances d'été	École Sgipa
Août	Lundi 26.08	Rentrée scolaire 2019	École Sgipa

contacts utiles

Sgipa

Chemin J.-F. Dupuy 20
1231 Conches
T 022 346 33 88

École Sgipa, cycle 1

Chemin J.-F. Dupuy 20
1231 Conches
T 022 346 33 88

École Sgipa, cycles 2 et 3

Route de Veyrier 100
1227 Carouge
T 022 342 92 50

École Sgipa, Marbrerie

Chemin de la Marbrerie 3
1227 Carouge
T 022 301 20 47

École Sgipa, Jacques-Dalphin

Rue Jacques-Dalphin 33
1227 Carouge
T 022 342 56 04

Office médico-pédagogique (OMP)

Rue David-Dufour 1
Case postale 50
1211 Genève 8
T 022 388 67 00
Directeur de l'enseignement spécialisé
et de l'intégration: M. Luc Lavarini

Office cantonal des assurances sociales (OCAS)

Rue des Gares 12
Case postale 2696
1211 Genève 2
T 022 327 27 27
www.ocas.ch

Office de l'assurance-invalidité (OAI)

Rue des Gares 12
Case postale 2096
1211 Genève 2
T 022 327 27 27
www.ocas.ch

Service de protection des mineurs (SPMi)

Office de l'enfance et de la jeunesse
Boulevard Saint-Georges 16
Case postale 75
1211 Genève 8
T 022 546 10 00
ge.ch/enfance-jeunesse/protection-mineurs

Pro Infirmis Genève

Boulevard Helvétique 27
1207 Genève
T 022 737 08 08
www.proinfirmis.ch/fr/prestations/geneve

Association genevoise de parents et amis des bénéficiaires de la Sgipa (Agepa)

Case postale 1166
1211 Genève 26
www.lagepa.ch

Insieme-Genève

Rue de la Gabelle, 7
1227 Carouge
T 022 343 17 20
www.insieme-ge.ch

Autisme Genève

Rue des Pavillons 4
1205 Genève
T 079 363 15 28
www.autisme-ge.ch

Fondation Sgipa – chemin J.-F. Dupuy 20, 1231 Conches – +41 22 346 33 88 – fondation@sgipa.ch – www.sgipa.ch



CLASS
Version 2014

Avec le soutien de

